

TRAVAUX PYLONES

Le travail en hauteur des intervenants

PUBLIC :

Toute personne étant amenée d'une façon occasionnelle ou permanente, à exercer tout ou partie de son métier sur pylône.

OBJECTIFS :

Permettre aux participants d'exercer leur métier (quel qu'il soit) en toute sécurité lors d'interventions en hauteur sur pylône :

- par une sensibilisation à la nécessité de prendre en charge leur sécurité.
- par une connaissance des techniques et principes d'utilisation des différents moyens d'accès et de sécurité.

METHODE PEDAGOGIQUE :

La présentation des règles et des principes est accompagnée d'exercices dans les conditions réelles de travail.

PROGRAMME :

1) Analyse des risques spécifiques au Travail en Hauteur sur pylône

2) Inventaire des différents types d'intervention en fonction des différents types de pylônes

3) Règles d'utilisation et principes de sécurité liés aux différents types d'intervention

- * La protection individuelle contre les chutes de hauteur – réglementation :
- . Les paramètres à prendre en compte
- . Les différents types de harnais : leur condition d'utilisation
- . Les appareils antichute : longes, enrouleurs, leurs caractéristiques
- . Les points d'ancrage : différentes techniques de réalisation
- . Les cordages : constitution, utilisation, résistance, entretien, nœuds, sertissages, épissures

4) Les interventions dans le pylône

- * L'organisation de l'équipe
- * L'ascension des pylônes
- * Les déplacements verticaux et horizontaux
- * Les différentes méthodes d'assurage :
 - . Le travail appuis tendus
 - . L'organisation du poste de travail
 - . La prévention des chutes d'outils ou de matériaux
- * la montée de petites charges : - par l'échelle, - par l'extérieur : poulies, mouflages
- * conduite à tenir en cas de suspension accidentelle dans le harnais
- * Interventions particulières :
 - . Travail sur parabole et Radom : excitateur
 - . Travail sur BJ et câbles coaxiaux : entretien, mise en place, remplacement
 - . etc...

5 Entretien, vérification du matériel

VALIDATION :

Une attestation de formation est délivrée aux participants ayant satisfaits à l'évaluation.
Un compte-rendu individuel est remis à l'entreprise.